



Réf. Farde e-Assemblées : 2369568

N° OJ : 30

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/01/2021

**Objet :** TV/2020/161/EP - 2020/23.- Convention de subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, d'"Equipements et Infrastructures".

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117, § 1er ;

Vu que à la suite d'un appel de la Région de Bruxelles-capitale pour subventions aux équipements et infrastructures, proposées aux communes en matière de mobilité durable, le Département Travaux de Voirie a introduit un dossier concernant le placement de ranges-vélos aux abords de divers carrefours de Neder-Over-Heembeek ;

Considérant que la demande a été approuvée par la Région en date du 15 octobre 2020 ;

Considérant qu'une convention fixant les modalités pratiques autour desquelles s'organise la subvention doit faire l'objet d'une approbation de la Ville afin d'obtenir le subside ;

Considérant que la recette de 34.896,00 EUR, représentant le montant maximal du subside, pourra être inscrit à l'article 42105/665/52 du budget extraordinaire de 2021, sous réserve de l'approbation du budget 2021 par le Conseil communal et l'autorité de tutelle ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : La convention n° TV/2020/161/EP visant la subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, d'équipements et infrastructures, est adoptée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)